

	<p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA NIEVRE</p> <p>DELIBERATION</p> <p>Assemblée Générale du 24 novembre 2025</p>	<p>2025</p> <p>Délibération n°137</p> <p>Page 1 / 3</p>
---	--	--

Assemblée Générale en présentiel et en visioconférence
sous la présidence de Jean-Philippe RICHARD

suivie d'un vote électronique à échéance du 28 novembre 2025

Membres titulaires ayant participé au vote :

ANDRE Pascal, BOUDET Emmanuel, BRETON Alain, BRUNET Gérard, BULTEL Philippe, CHEVRIER Pierre, DECHAUFFOUR Jean-Luc, MILLIARD Annie, MORAND Jean-Louis, PANIER Pascale, PAOLETTI Andréa, PARISSÉ Laurent, RICHARD Jean-Philippe, SEGRETAIN Richard, TERRIER Régis, VERGER-NICOLLE Séverine

Objet : Approbation du Budget Rectificatif 2025

Exposé des motifs

La Commission des Finances a pris note des ajustements apportés aux lignes budgétaires de produits et de charges, sur la base des dernières données connues.

Les recettes liées au financement par l'apprentissage seront inférieures aux prévisions initiales en raison d'une rentrée scolaire 2025 moins favorable.

Les produits de location sont impactés par le dégât des eaux survenu durant l'été 2024 sur le site de Nevers-Est, l'un des locataires ne devrait retrouver la pleine jouissance de ses locaux qu'à la fin de l'année 2026.

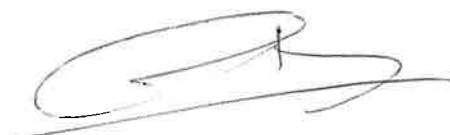
La masse salariale a été ajustée et tient compte de la réorganisation de la CCI consécutive au départ de la directrice générale.

Les charges de fonctionnement tiennent compte de travaux importants sur les toits-terrasses pour un montant de plus de 300 k€.

Des investissements autofinancés de 1 634 k€.

Un fonds de roulement net disponible de 739k€ soit 54 jours de charges.

Le Président,




Jean-Philippe RICHARD



Le Secrétaire,



Andréa PAOLETTI

	<p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA NIEVRE</p> <p>DELIBERATION</p> <p>Assemblée Générale du 24 novembre 2025</p>	<p>2025</p> <p>Délibération n°137</p> <p>Page 2 / 3</p>
---	--	--

Délibération

VU les articles R.712.15 et A.712-20 du code du commerce,

VU l'article 4.1.1.5 du règlement intérieur de la CCI de la Nièvre

VU la norme 4.11 du cadre OBCF

CONSIDERANT que les modalités de répartition du prélèvement sur fonds de roulement de 20 M€ (Loi de Finances pour 2024) n'étaient pas connues lors de l'élaboration du budget initial et feront l'objet d'un vote en Assemblée Générale de CCI France courant novembre. Les conséquences de ce prélèvement seront, le cas échéant, intégrées dans le Budget Exécuté 2025 ;

CONSIDERANT les explications de construction budgétaire fournies à l'Assemblée Générale,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de la Nièvre du 05 novembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCI de la Nièvre du 03 novembre 2025,

CONSIDERANT les chiffres clés du Budget Rectificatif 2025 de la CCI de la Nièvre :

Résultat de l'exercice.....	- 341 k€
Capacité d'autofinancement.....	- 599 k€
Résultat budgétaire global	- 278 k€
Fonds de roulement net disponible	739 k€
Produit fiscal	1 300 k€

Après avoir entendu

- la présentation du Trésorier,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

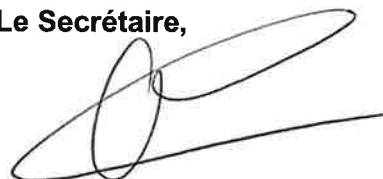
Le Président,



Jean-Philippe RICHARD



Le Secrétaire,



Andréa PAOLETTI

	<p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA NIEVRE</p> <p>DELIBERATION</p> <p>Assemblée Générale du 24 novembre 2025</p>	<p>2025</p> <p>Délibération n°137</p> <p>Page 3/ 3</p>
---	--	---

L'Assemblée Générale de la CCI de la Nièvre réunie le lundi 24 novembre 2025, consultée par voie électronique :

APPROUVE le Budget Rectificatif 2025 de la CCI de la Nièvre.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de votants : 16


Quorum : 12

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président,



Jean-Philippe RICHARD



Le Secrétaire,



Andréa PAOLETTI

